

Conditions Générales de Vente PRESTATION DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Article 1 – Objet du contrat

1.1 Le présent contrat a pour objet la maintenance, l'entretien, le contrôle, la vérification et le dépannage des matériels informatiques du client.

1.2 La maintenance comprend :

Une maintenance préventive : vérification et entretien périodiques du matériel, effectués une fois par an, à une date convenue entre les parties avec un préavis d'un mois.

Une maintenance curative : identification et résolution des pannes dans les meilleurs délais.

1.3 Ce contrat ne couvre pas :

La maintenance ou le remplacement des supports de stockage de données.

La maintenance des logiciels installés sur les matériels informatiques du Client.

Article 2 – Durée du contrat

2.1 La prestation prend effet dès acceptation du contrat par le Client et paiement de la prestation. Sa durée est définie dans le forfait choisi par le Client.

2.2 Le Client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours conformément à l'article L121-21 du Code de la Consommation. Pour l'exercer, il doit notifier sa décision par e-mail à: contact@digiconseil.net

2.3 En cas de rétractation, DIGI CONSEIL remboursera le Client sous cinq (5) jours après déduction d'un montant forfaitaire de quatre-vingt-dix-huit euros (98€) pour intervention initiale ainsi que les licences installées.

Article 3 – Prix

3.1 Le montant de la prestation est défini dans le forfait choisi par le Client, payable en une seule fois et à l'avance.

3.2 Toute modification ou ajout de matériel entraînera un ajustement du tarif.

Article 4 – Obligations du Prestataire

4.1 Maintenance préventive : réalisée une fois par an par accès à distance pour assurer le bon fonctionnement du matériel.

4.2 Maintenance curative : Intervention sur demande du Client via téléphone (04 28 01 06 04 / 04 28 01 06 02) ou e-mail (contact@digiconseil.net).

Engagement d'intervention sous 24 heures (hors dimanches et jours fériés).

Remplacement des pièces défectueuses à la charge du Client.

4.3 Prise de contrôle à distance :

Autorisation expresse du Client requise.

Nécessite l'installation d'un logiciel spécifique.

Disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Nous vous remercions de votre confiance !

Article 5 – Obligations du Client

Utilisation conforme du matériel et respect des recommandations du fournisseur.
Utilisation de fournitures agréées par le fournisseur.
Autorisation d'accès au matériel couvert par le contrat pour les interventions du Prestataire.

Article 6 – Limitation de responsabilité

Le Prestataire est dégagé de toute responsabilité en cas de non-respect du contrat par le Client.
Le Prestataire n'est pas responsable des dommages indirects, y compris la perte de données.

Article 7 – Loi applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français, à l'exclusion des dispositions de la Convention de Vienne.
En cas de litige, le Client s'engage à rechercher une solution amiable avec le Prestataire avant toute action en justice.

Nous vous remercions de votre confiance !